lancé le succès des Enfants de Paris, supérieurs par le nombre.

Au nombre des succès les plus légitimes, comme des moins discutables et des moins discutés, il faut citer en première ligne ceux des fanfares d'Arras et de Quaroubie.

Une mention particulière d'éloges est due aussi à l'Union chorale de Somain (Nord), qui, luttant contre dix sociétés concurrentes, en 3e division, 3e section, a remporté trois premiers prix.

A propos du succès obtenu par la fanfare de Quaroubis au concours d'honneur, le même journal constate que ladite société a été fort remarquée et que son jeune chef — âgé d'une vingtaine d'années seulement — la dirige avec un réel talent et une incontestable autorité.

TENTATIVE D'INCENDIE A SAINT-LAURENT

Dimanche, vers 4 heures du matin, M. Auguste Grare, en s'éveillant, entendit comme un crépitement de foyer violent. Il sortit aussitôt dans la cour et vit illuminé l'intérieur d'une chambre que les époux Leroy-Delahaye avait louée, trois semaines environ auparavant, à une femme passant pour entretenir des relations plus qu'amicales avec un nommé Achille Lainé, contrebandier. Par la porte ouverte de cette chambre, il sortait une épaisse fumée.

A peine venait il d'entrer et de constater que de la courte paille venant de la paillasse du lit vide, répandue dans la place, avait été allumée avec de la longue paille tirée du même lit, qu'il vit arriver, portant une brassée de bois évidemment destinée à activer le feu, le nommé Lainé qui, à son aspect, prit la fuite.

M. A. Grare laissa courir le coupable et appela les voisins qui eurent vite finide se rendre maitre de ce feu de paille.

La gendarmerie, prévenue, se mit à la recherche de Lainé qu'elle trouva bientôt endormi dans une avenue.

Lainé, questionné sur les motifs de son action, prétend qu'il n'était entré chez sa maitresse, d'ailleurs absente cette nuit-là, que pour prendre ce qui lui appartenait en propre. A l'entendre, il n'aurait mis le feu à la paille du lit que pour se procurer des cendres.

Cet homme a 44 ans et est natif de Penin. Il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 JUIN. — Elise Capart, rue de Lannoy, 57. — Albert et Alfred Samain, jumeaux, rue de Maubeuge, 13. — Flore Debosschère, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 7. — Florentine Parent, rue de l'Epeule, cour Lampe, 10. — Marie Vaningeveide, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 12. — Albert Friart, rue de Lille, sentier de la Perche, 76.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 JUIN. — Mathilde Caullet, 1 mois, rue de la Guinguette, nouvel estaminet d'Anvers, 40. — Emile Desfontaine, 7 mois, rue Labruyère, 20. — Jules Vuillenez, 34 ans, contre maitre de peignage, rue de Condé, maisons Orange. — Alphouse Carbon, 15 jours, rue de Mouveaux, cour d'Italie; 2. — Marie Lefebvre, 30 ans, ménagère, rue des Vélocipèdes, 5.

Convois funèbres et Obits

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le vendredi 22 juin 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme Monsieur ouis MASSELIS, époux de Dame Jeanne WATTERS, décédée à Roubaix, le 25 avril 1883, à l'âge de quarante-quatre ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, 20 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Depuis longtemps la Grand'Place (surtout la place de la Mairie) est dans un état déplorable comme pavage. Ne serait-il pas dans les idées de l'Administration municipale de la repaver à neuf en même temps que la rue de la Gare et cela au plus tôt?

De plus, les quatre urinoirs de la Place ne sont pas éclairés le soir, ce qui fait que lorsqu'on s'y aventure on marche dans un tas de choses sans nom ce qui est déplorable.

Nous pensons que remédier à tout ceci est plus utile que de changer tous les huit jours les mosaïques du trottoir du kiosque des tramways, et que la Ville donnera droit aux justes réclamations

D'un groupe d'habitants de la Grand'Place.

Roubaix, le 20 juin 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez avoir l'obligeance d'accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre journal à l'article suivant.

Mardi soir, après ma journée, je fis une promenade. En passant en face de l'école communale du boulevard d'Hallluin, où, m'a t-on dit, se font tous les soirs, de 8 h. à 9 h. 1/2, des cours publics et gratuits pour adultes, j'aperçus une dizaine d'adultes sonner, mais en vain, à la porte de ladite école.

J'appris alors par la bouche de l'un d'eux, que ce n'était pas la première fois que ses camarades et lui trouvaient la porte close. Je lui en demandai la cause, et il me répondit :

« Le directeur de l'école ferme la porte à 8 h. 1/2 environ, plusieurs fois par semaine, pour nous obliger à arriver plus tôt, et comme nous travaillons à une demi-heure d'ici, nous arrivons un peu en retard, et souvent nous ne pouvons entrer parce que la porte est fermée. »

Voilà donc ces adultes condamnés à rester ignorants, malgré leur bonne volonté de s'instruire, alors que la ville de Roubaix fait des sacrifices pour leur instruction ! et cela, parce qu'il plaît au directeur de l'école de donner un tour de clef à la porte, une demi-heure à peine après l'heure de l'entrée.

N'y a-t-il pas, Monsieur le Rédacteur, un abus d'autorité de la part de cet instituteur? Lui est-il permis de fermer ainsi, pendant les cours, la porte d'entrée ?

L'Administration roubaisienne, qui a à cœur de si bien faire les choses, voudra bien ouvrir les yeux sur cet abus, et rappeler à l'ordre cet instituteur si, comme je le pense, il use d'un droit qu'il n'a pas.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements anticipés, mes salutations empressées.

Un lecteur.

BELGIQUE

BRUXELLES. — *A la Chambre.* — Séance peu intéressante aujourd'hui à la Chambre. M. le ministre des travaux publics a terminé sa réponse aux diverses observations présentée sur des questions d'intérêt local. Ajournant sa réplique à M. Janson, qu'on attendait avec une certaine curiosité, M. Olin s'est borné à promettre des examens, des études, etc. Il a annoncé toutefois qu'à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne, l'administration des postes se chargerait bientôt du payement de certains coupons. M. le ministre espère ainsi être agréable aux rentiers.

M. Scailquin a pris la parole pour maintenir l'exactitude de ses chiffres, de ses comparaisons et de ses critiques.

M. De Bruyn a reproché avec raison au ministre d'avoir travesti son langage à propos du repos du dimanche.

La discussion générale ayant été close, les articles du budget ont été adoptés sans observation. Mais le vote sur l'ensemble a dû être remis à demain, l'éloquence de MM. Olin et Scailquin ayant fait le vide dans la salle. Aujourd'hui discussion des crédits pour travaux publics.

— L'*Indépendance* annonce que le conseil des ministres s'est occupé mercredi matin de l'instruction obligatoire et de l'abrogation du privilége accordé aux séminaristes relativement au service militaire.

GAND. — *Arrestation d'un personnage mystérieux.* — La police de Gand a arrêté hier un mystérieux personnage au moment où il prenait le train pour Bruxelles, muni d'un coupon de seconde classe. Il était porteur d'une perruque blonde, d'une barbe blonde et de lunettes bleues. L'idée de Vsugban venait donc tout naturellement à l'esprit. On a saisi sur lui un portefeuille contenant son portrait véritable et un portrait le reproduisant sous son déguisement. On a trouvé également sur lui plusieurs télégrammes et lettres.

Lorsqu'on l'a arrêté il a déclaré s'appeler d'Antoniadès ; d'après les papiers saisis sur lui et un passeport, il s'appellerait Angelie Constantin, âgé de 21 ans, et serait originaire d'Asie-Mineurs. Il s'est dit ingénieur civil russe. Au moment de son arrestation il a déchiré un télégramme et essayé d'en avaler les morceaux ; il en a été empêché et les morceaux du télégramme ont tous été conservés. C'est un télégramme rédigé en langue grecque et signé : Karatbéodoris.

De différents papiers saisis il résulte que cet individu a séjourné pendant quelque temps déjà à Gand ; il a séjourné également à Paris. Des télégrammes ont immédiatement été lancés dans différentes directions pour savoir à qui l'on avait réellement affaire et s'il n'y a rien à sa charge. On se demande quel est ce personnage mystérieux et pour quel motif il s'est déguisé. Ses allures assez étranges feraient presque supposer que ses facultés mentales sont dérangées. Il a été provisoirement maintenu en état d'arrestation; il sera soumis à un examen médical.

FAITS DIVERS

— Depuis samedi, écrit le *Mémorial* il n'est question à Saint-Etienne que des libéralités faites aux malheureux par M. Hippolyte de Sauzéa, décédé.

Le testament de M. de Sauzéa, dit le *Mémorial*, a été ouvert samedi matin au Palais-de-Justice par le président du tribunal.

Nous croyons savoir que celles des dispositions testamentaires du défunt qui intéressent les habitants de Saint-Etienne sont les suivantes :

M. de Sauzéa institue pour ses légataires universels les hospices de Saint-Etienne où « la religion catholique, dit le testateur, restera observée comme dans les siècles passés.

Le testateur désire que les hospices affectent un tiers du produit de ses redevances de mines en secours aux ouvriers mineurs blessés.

Les deux autres tiers du produit des redevances des mines doivent être employés à la construction à Saint-Etienne d'un tribunal arbitral, jugeant définitivement et gratuitement toutes les contestations qu'on apportera devant lui. Il est probable qu'on trouvera dans les papiers du défunt des notes indiquant de quelle manière devra, d'après lui, fonctionner ce tribunal.

Cette institution qui, de prime abord, paraît impossible est cependant très pratique et n'a rien de contraire à la loi. Nul ne peut être tenu de s'adresser aux arbitres composant ce tribunal, mais nul ne peut être empêché de préférer leur procédure, expéditive et absolument gratuite, à celle de la justice ordinaire.

Disons, en terminant, que M. de Sauzéa déclare qu'il veut être inhumé par les prêtres de la paroisse du Soleil, dans sa chapelle de Monteille, où sont inhumés ses deux oncles, Jean-Marie de Sauzéa-Andrésieux, décédé en 1844 et Claude-François de Sauzéa Monteille, mort en 1849.

Enfin, le testament renferme une clause relative aux funérailles, M. de Sauzéa exprime la volonté de n'avoir à son enterrement que les prêtres qui composent le clergé de sa paroisse ; et il fixe le tarif d'après lequel les honoraires seront payés au clergé : ce sera « le tarif de l'an XI qui est, dit-il, encore en vigueur. »

Le testateur fait des dons à ses serviteurs, fait remise de leurs dettes à ses débiteurs, et décharge ses fermiers du fermage des premiers six mois qui suivront sa mort.

Le testament est olographe, il porte la date d'un jour du mois de septembre 1882. Il est écrit sur quatre grandes pages, avec une écriture fine, tourmentée et souvent illisible. Le manuscrit est plein de ratures et de taches.

Quant au chiffre de la fortune que laisse M. Hippolyte de Sauzéa, il est difficile de l'évaluer. Il était propriétaire de *cent cinq* domaines et touchait, en outre, d'importantes redevances de mines.

Les funérailles ont eu lieu lundi à dix heures et demie du matin.

Les conseillers municipaux de Saint-Etienne avaient été convoqués pour assister aux obsèques. Il y avait aussi des députations d'ouvriers mineurs.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE LOUISE MICHEL

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'affaire de la citoyenne Louise Michel et de ses complices viendra aujourd'hui jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23, devant les assises de la Seine. On se rappelle que certains accusés sont poursuivis pour pillage de pain dans les boulangeries, d'autres pour avoir distribué dans les casernes des brochures excitant les soldats à la rébellion et leur indiquant le moyen de mettre le feu à leurs quartiers

Ces deux affaires, qui semblent distinctes l'une de l'autre, ont cependant un point commun. Les brochures en question ont, cela paraît démontré, été expédiées par Pouget qui du reste avait pris, pour faire ces divers envois, le faux nom de Martin. C'est même, ainsi que l'indique la date des récépissés, dans la matinée du 9 mars que ces envois ont été faits.

Au surplus, on a trouvé six cents exemplaires de ces mêmes brochures au domicile de Pouget, le soir de son arrestation, et deux lettres ont été ultérieurement saisies qui en ont fait connaître la provenance. C'est un certain Herzig, de Genève, avec lequel Pouget était depuis longtemps en correspondance, qui les lui avait adressées. Cette coïncidence de l'envoi des brochures en province avec la manifestation du 9 mars à l'esplanade des Invalides, n'a pas paru fortuite à l'accusation ; elle pense, au contraire, qu'il y avait entre le mouvement qui se produisait à Paris et les faits de distribution une étroite connexité.

Pouget sera défendu par Me Etienne Pierre; Mareuil, par Me Lenoël Zévort, et Thiéry, par Me Laguerre.

On sait que Louise Michel voulait se défendre elle-même, mais que M. le président Ramé, pour se conformer à la loi, a dû lui désigner d'office un défenseur. C'est à Me Balandreau qu'incombera la tâche de combattre l'accusation en ce qui la concerne.

M. l'avocat général Quesnay de Beaurspaire occupera le siége du ministère public.

D. H. — La citoyenne Louise Michel vient d'être transférée de Saint-Lazare à la Conciergerie.

AFFAIRE DE TISZA-ESZLAT

Buda Pesth, 20 juin.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée à la suite de l'interrogatoire des témoins. Ont été entendus : les nommés Tempidinet, Scharx et le fils de ce dernier, le petit garçon de quatorze ans, déjà entendu hier et cité comme témoin à charge.

Scharf a tout nié et s'est étonné qu'il existât encore aujourd'hui des enfants qui croient à la coutume juive, de se servir de sang chrétien pour célébrer les fêtes de la Pâque.

L'enfant a néanmoins persisté dans ses déclarations premières.

TRIBUNAUX BELGES

L'AFFAIRE BOLAND

On écrit de Marche, le 18 juin, au *Clairon*:

Le procès de l'ex-directeur du *National*, journal libéral belge a commencé aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel. Je vous ai déjà dépeint la physionomie d'Henri Boland, ce petit bonne aux yeux malins et au regard fuyant; je n'y reviendrai donc pas.

Mais laissez moi vous donner encore un exemple de la vanité énorme et de la « rare imaginativs » de cet enfant de Verviers. Vous savez qu'il se prétendait au mieux avec une foule d'hommes célèbres ; voici comment il racontait lui-même ses rapports avec Victor Hugo :

« Chaque fois que je vais à Paris, je rends visite à mon ami Hugo et nous passons de longues heures à nous entretenir de l'avenir des lettres. Il m'encourage beaucoup et me considère comme le continuateur de son œuvre. Un jour que nous étions à causer de choses élevées, la porte s'ouvre et la veuve de Charles Hugo pénètre dans la salle.

» Je me lève et je m'incline. Alors le vieux poète s'écrie : « Ce n'est pas ainsi que des esprits supérieurs doivent s'aborder. Poitrine contre poitrine, cœur contre cœur ! Embrassez-vous, mes enfants ! » Je vous laisse à penser combien j'étais gêné ! Il fallut bien m'exécuter et serrer dans mes bras cette femme d'élite. — C'est au sortir de cette séance que Victor Hugo me donna, par écrit, l'autorisation de signer dorénavant mes œuvres: Victor Hugo fils. Je suis donc, dès à présent, son fils adoptif. »

N'est-ce point superbe d'audace ?

Autre chose : Alors qu'il était libraire, Boland avait donné le vol à quelques petites brochures telles que *Mémoires d'Outre-Tombe* et la *Question d'Orient*, conçues dans un style quelque peu apocalyptique.

Or, quand on le retrouve à Spa, employé chez un distillateur, il est, un jour, chargé de représenter son patron à un banquet offert par le commerce belge à M. Sève, consul à Valparaiso. Boland, gonflé d'orgueil, écrit alors une lettre mirobolante, où il annonce sa future présence au banquet, en ces termes :

« Auteur de la *Question d'Orient* et des *Mémoires d'Outre Tombe*, mon nom ne doit pas être inconnu... L'auréole qui entoure mon front me permettra peut être de prendre la parole parmi vous... Je hais les habits et vous ne m'en voudrez pas, si j'arrive en veston de voyage... S'il devait y avoir quelqu'un à la gare pour me recevoir, je vous informe que je prendrai tel train, etc. »

Voilà qui photographie en plein ce comédien émérite, ce pufiiste qui, plus tard dans son journal, menaçait ses adversaires en leur criant : « Souvenez-vous, messieurs, qu'à côté de ma plume, je tiens une épée ! » ; — qui, un autre jour, faisant annoncer qu'il allait se reposer de ses fatigues une quinzaine de jours chez son ami le romancier Richebourg, dans sa propriété de Nauterre, avait, toujours dans son propre journal, terminé l'article averlissant de son départ, en ces termes : « Rosières de Nanterre, prenez garde à vous ! »

Je vous ai déjà dit comment, après sa débâcle, Boland passa la frontière et acheta, aux environs d'Orléans, « le château des Charmettes, » — castel de peu d'importance, en tout cas, car il ne lui coûta que 11,000 francs. Pour le payer, il pressura encore son malheureux bailleur de fonds, Jacquemin, qui, après avoir résisté, finit par lui faire un suprême envoi de 16,000 francs. Boland l'avait une dernière fois mis dedans en lui disant qu'avec cet argent, il allait créer une Société financière, grâce à l'appui de plusieurs députés influents qu'il connaissait !

Une fois aux Charmettes, notre héros séduisit une jeune paysanne, la fille de très-honnêtes cultivateurs, et l'épousa. La pauvre jeune femme est accouchée depuis l'arrestation de son mari.

Je passerai rapidement sur les détails du procès même : qu'il me suffise de vous dire que, par ses artifices, il a réussi à se faire subventionner, lui et son journal par Jacquemin de sommes atteignant un total de près de 600,000 francs.

Quelques témoignages méritent d'être retenus, pourtant.

C'est d'abord M. le juge d'instruction Dewez qui raconte ce fait :

« Un jour, Jacquemin se trouvant à Paris, Boland lui donna rendez-vous pour le présenter à Gambetta, mais Jacquemin attendit vainement. Il lui fit aussi accroire que Gambetta devait reprendre le *National* et affirma la même chose aux actionnaires du journal. A ce moment, il porta le capital du journal d'abord à un million, puis à un million et demi.

» Il jouait sans cesse les comédies financières les plus fantastiques. Un jour il annonce à Jacquemin que l'affaire du Crédit agricole est enfin conclue. On a pris ferme, dit-il, 8 millions. Et il envoie à Jacquemin 300,000 francs de valeurs. Jacquemin, heureux, entrevoit la fin de ses misères.

» Erreur : toutes ces valeurs n'en avaient aucune, — sauf celle du papier ! »

Puis, c'est notre confrère Pani Mahalin, qui fut le courriériste parisien du *National* :

« C'est à l'inauguration de la gare de Tourzai que je fis la connaissance de Boland, dit M. Mahalin. En décembre 1879, il m'écrivit pour me prier de lui trouver à Paris un banquier qui consentirait à escompter des affaires sérieuses pour une banque de Belgique solidement établie, et il m'engageait à m'adresser au Crédit foncier et à la Banque hypothécaire. Cela me gênait beaucoup, car je ne suis pas financier du tout.

» M. le président. — Vous étiez cependant attaché à un journal financier.

» Le témoin (spirituellement). — Moi, jamais. Je sais à peine faire une addition et je n'ai jamais fait de soustractions. (Rires.)

» M. le procureur du Roi. — Le témoin avait il une influence sur la Banque de Paris ?

» Le témoin. — Aucune. Je ne connais que la Banque de France, et de réputation seulement. (Nouveaux rires.)

» Me Dumas, défenseur. — M. Mahalin sait il si Boland a réellement eu des rapports avec Gambetta et Victor Hugo ?

» M. Mahalin. — Oui, je crois pouvoir l'affirmer. Boland a dîné deux fois chez moi, et chaque fois, il arriva des estafettes qui lui apportaient des billets l'invitant à passer dans la soirée au Palais Bourbon, parce qu'on avait besoin de le voir. Je sais aussi que Boland invitait souvent ses amis à l'accompagner chez Victor Hugo. Mais je n'en sais pas davantage. »

Je vous tiendrai au courant de ces intéressants debats.

VARIÉTÉS

LE BOIS DE LA BOULAYE

PAR ALFRED DE COURCY

IV

La terre de Chauvry

— SUITE —

Il était plus difficile de faire usage de ces cartes, attendu que le baron Durand vivait obscurément, et, en dehors du ménage Dubois, n'avait de relations de société avec personne. C'est le moment de reparler d'Ernest Dubois, et de la charmante Péruvienne qu'il avait ramenée de Lima.

Ernest Dubois avait conservé son emploi dans la maison Durand oncle et neveu, et, sur la recommandation de Désiré, l'avait encore conservé auprès de leurs successeurs, mais ce ne pouvait plus être la même confiance de rapports, et d'ailleurs il n'avait aucun penchant pour les affaires commerciales, qui lui inspiraient plutôt de la répugnance.

Il avait d'autres aspirations. On a vu qu'il avait des goûts littéraires. Il ne se corrigeait pas d'écrire de la prose et des vers; il s'était même risqué à publier deux ou trois romans, non sans succès; et la belle Inez, qui collaborait un peu avec lui, était très encourageante pour cette vocation. Il éprouvait en outre pour la chasse une véritable passion, qui n'avait que bien rarement l'occasion de satisfaire. Il se détachait donc de plus en plus de ses travaux de bureau, au lieu de voir un avenir dans l'expédition des pots de pommade et des bottines de femme. Grâce à la tendresse de sa femme pour Pépita, il continuait de voir familièrement le baron Durand, et celui ci était enchanté des distractions que l'aimable ménage apportait dans son intérieur austère, en entretenant la vive gaieté de Pépita. Quand approcha la fin du bail, que le propriétaire refusait de renouveler, le baron Durand devint particulièrement soucieux. Il lui fallait adopter un parti, chercher un appartement, payer un loyer, et, qui pis est, acheter un mobilier ! C'était dur. Il eût préféré acheter une maison, parce qu'une maison rapporte des loyers, et qu'un propriétaire peut s'imaginer y être logé gratis. Le baron Durand eût pris au sérieux la plaisanterie que, lorsqu'on n'a pas les moyens de payer son terme, on doit avoir une maison à soi. Mais acheter une maison ne dispensait pas d'acheter un mobilier, ce qui troublait le plus le baron.

Puis il était effrayé de la pensée d'avoir des appartements vacants, ou d'être entouré de locataires qui lui demanderaient tous des réparations !

Sur ces entrefaites éclata la déconfiture de Samuel Meyer, et des affiches annoncèrent la mise en vente du château nouvellement construit et nouvellement meublé de Chauvry. L'annonce était très alléchante. Ernest Dubois, sa femme et Pépita, réunissant leurs instances, entraînèrent M. Durand à visiter le château de Chauvry. Par un beau jour de printemps, ce serait au moins une charmante promenade. Les trois premiers furent enthousiasmés, et ils remarquèrent avec joie que le baron se laissait gagner aux séductions de la terre de Chauvry.

Elle était située à une dizaine de lieues de Paris. On sut qu'il venait peu de visiteurs. Ernest Dubois déclara judicieusement qu'il n'y aurait guère de concurrence et qu'on aurait la terre pour la moitié de ce qu'elle avait coûté à Samuel Meyer. Le baron Durand dressait l'oreille, affriandé par la pensée d'une bonne affaire. C'était, en effet, trop loin de Paris pour les financiers. Ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas s'éloigner autant de leurs comptoirs, des agents de change et de la Bourse.

C'était trop près pour les anciennes familles qui ont toutes leurs attaches dans leurs provinces; cela ne convenait qu'à un homme riche, retiré des affaires actives, mais désireux de venir souvent à Paris, afin d'y soigner ses intérêts, précisément ce qu'était le baron Durand.

Au cours de la visite intérieure, Ernest Dubois avait remarqué une bibliothèque bien garnie. Au dehors, il vit avec émotion courir quelques lièvres et s'envoler quelques faisans. Il avisa une coquette maison de régisseur. L'idée s'empara de lui d'offrir en cette qualité ses services, et de s'établir là, partagé entre des occupations peu assujettissantes, la chasse et la littérature, libre d'écrire à son aise en suivant ce qu'il croyait sa vocation, libre d'aller en quelques heures à Paris faire des recherches ou voir ses éditeurs. Aucune autre situation ne pouvait lui présenter de pareils avantages. Il avait une aisance modeste, suffisante pour qu'il se contentât des émoluments que lui accorderait le baron Durand, et qu'il savait devoir être chiches. Il se promettait d'avoir un cheval, ce qui était encore une ambition qu'il n'eût jamais satisfaite à Paris. Il était habitué aux manies du baron, qui le traitait en ami et le consultait déjà pour ses placements. Enfin, il avait deux très jeunes enfants, un peu étiolés dans l'épaisse atmosphère de Paris, et à qui l'air de la campagne serait si salutaire !

Ernest Dubois se passionna pour son idée, et prit à part sa femme, afin de la lui communiquer.

— J'y songeais ! s'écria-t elle.

Elle aussi étouffait dans son quatrième étage. Elle aussi, en aspirant à pleins poumons cet air salubre, devant les splendeurs de la nature, devant les bois verdissants et pâquerettes, pensait à ses enfants, aux miasmes des rues et à la poussière des Champs-Elysées. Elle pensait aux goûts de son mari, et de plus elle aimait tant Pépita ! Pépita, qui était l'irradiation du soleil de son beau pays ! Quels regrets pouvait-elle laisser à Paris ! Inez s'enflamma donc à son tour et prit à part Pépita. Ce fut un nouveau transport, une nouvelle explosion. On visita, sous cette impression, la maison du régisseur, d'où l'on avait une vue charmante, et un complot à trois se trouva formé pour vaincre, s'il était besoin, toutes les hésitations du baron Durand.

Était-il besoin de beaucoup d'efforts ? Non, parce que sa vanité était déjà du complot. Des aperçus nouveaux traversaient son esprit. Il n'avait qu'un mot à prononcer pour être le possessur de toutes ces belles choses ! Il tressaillait à la pensée de devenir le châtelain de Chauvry, le seigneur du village. Le baron Durand aurait une terre, des fermiers, j'allais dire des vassaux, qui l'appelleraient, chapeau bas, monsieur le baron !

Et il ferait une bonne affaire, et il profiterait des folies de Samuel Meyer, et il ne payerait pas de loyer, et il n'achèterait pas de mobilier, et il comblerait de joie Pépita, — qui ne serait pas pressée de se marier ! Il se troublait seulement en réfléchissant que ce serait une solitude un peu triste, s'il perdait la société de ses bons amis Dubois, et se proposait de les inviter souvent. On était à la fenêtre de la petite maison coquette. Pépita, toute radieuse, s'écria :

— N'est ce pas, mon père, que M. Dubois serait bien ici ?

— En qualité de régisseur de monsieur le baron, ajouta Ernest Dubois.

— Vraiment, mon ami, dit Désiré, vous consentirlez ?...

— Avec bonheur et gratitude, reprit Ernest Dubois, si vous continuez de m'appeler votre ami.

— Plus que jamais, répliqua le baron.

Il y eut des embrassements. Le baron était plus impatient que les trois complices. Pendant le retour en chemin de fer, il ne fut question que de projets. Ernest Dubois obtint l'ultimatum de M. Durand pour le prix, et dès le lendemain matin attaqua la négociation. Samuel Meyer était très pressé. Ernest Dubois revint triomphant, en annonçant qu'il avait traité, à 50,000 francs de moins que sa limite, et que le baron Durand était propriétaire de la terre de Chauvry. Le baron, dont l'excitation durait encore et qui n'avait pas dormi, eut un double transport d'allégresse. Il croyait avoir gagné 50,000 francs.

(*A suivre.*

Vous pouvez faire fortune tout en étant bien servi à la Grande Maison de Parapluies, rue Esquermoise, 52 bis, Lille. Jusqu'à fin juin, il sera donné à tout acheteur de 10 francs un billet de loterie *Six cent mille francs* de lots ; tout acheteur recevant un billet peut donc courir la chance de gagner un lot, une fortune. 10166—222

ACTUELLEMENT

SOLDES D'ÉTÉ

AU BON MARCHÉ, A LILLE

222

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le conseil des ministres

Paris, 21 juin.

Le conseil, tenu dans la matinée, s'est occupé de l'organisation financière en Tunisie. Il a décidé que les négociations relatives à Madagascar ne continueront pas à Paris.

L'amiral Pierre et l'amiral Baudais, agents de France à Tananarive, sont chargés de traiter dans cette ville.

Le marquis de Tseng

Paris, 21 juin.

Une entrevue a eu lieu entre MM. Jules Ferry et le marquis de Tseng, aujourd'hui, à quatre heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du jeudi 21 juin 1883

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Validation

M. CORENTYN GUYOT dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Calla. La discussion est fixée à samedi.

L'artillerie de forteresse

La Chambre déclare l'urgence pour le projet de l'artillerie de forteresse.

M. LE BARON REILLE développe un contre-projet.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymouprez :

Havre, 21 juin

Ventes 175 b. Marché inchangé.

Liverpool, 21 juin

Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 21 juin

Middling Upland, 10 1/2.
Recettes aux Etats-Unis 2,000 b.
Cotons en cours du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 15/16, à Savannah 10 1/2.

LAINES

Anvers, 20 juin.

On a vendu 113 balles La Plata suint.

Varsovie,

Au premier jour de foire il a été traité hier 2500 qlx. en majeure partie pour compte étranger. On a payé pour très fines laines 117 à 146 thalers, fines laines 110 à 120 th. otés moyennes 84 à 91 th. par qtal, soit circa 2 à 5 th. de plus que l'an dernier.

Melbourne 7 mai.

Avis de MM. Renard Brothers et Ce, représentés à Anvers par la même firme.

Pendant les quatre semaines écoulées depuis nos derniers avis du 14 avril, il y a eu quelques transactions; on a offert en vente publique environ 2,700 balles, dont environ 400 ont été retirées ; le reste a trouvé preneurs à des prix pleinement aussi élevés que ceux qui se sont payés précédemment. Les acheteurs continuent à être nombreux et montrent une disposition à opérer, surtout dans les bons lots de *scoured* provenant des lavoirs de l'intérieur, qui provoquent une forte concurrence. Pour les petits lots mélanges de laines en suint, qui se présentent comme d'habitude à cette saison, la demande de la part des lavsurs et des fabriques locales a été bonne et les prix payés ne montrent pas une réduction en rapport avec le résultat des enchères de février-mars à Londres.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ce mois ci un rapport aussi favorable au sujet de l'industrie pastorale: les pluies que l'on attendait avec anxiété vers la mi avril ont fait défaut, et des plaintes nous parvinnent de beaucoup de districts, surtout du celui du sud-ouest de Riverina, à cause du manque d'eau. Si ces pluies n'arrivent pas bientôt, le résultat pourrait être sérieux pour la production de cette contrée; déjà l'aguellement a commencé dans quelques endroits et le jeune herbage manquera pour les mères et les agneaux.

Les expéditions d'ici depuis le 1er oct. jusqu'à ce jour comportent 287,137 balles contre 312,089 balles en 1882, soit un déficit de 24,952 balles.

Sadan.

Voici le relevé suivant du mouvement de la fabrique sedanaise :

En draperie, il a été expédié : dans la semaine du 2 au 8 juin 1883, 23,013 kilos; dans la semaine correspondante de 1882, 63,020 kilos.

En laines, il y a eu, pendant la même semaine de l'an 83, 51,275 kilos d'arrivages; 26,873 kilos d'expéditions.

E beuf

Quelques acheteurs, des Lyonnais particulièrement, sont venus à Elbeuf et y ont fait des achats en articles de la nouvelle saison. La situation de notre place reste sans changement : il y aurait même un peu d'amélioration.

Voici un bulletin sur la situation de l'industrie drapière à Elbeuf, pendant le mois de mai, émanant de la Chambre de commerce.

La situation reste à peu près la même pour la draperie unie; la nouveauté au contraire, est forcée de ralentir de plus en plus sa production, aussi dans les cinq premiers mois de 1883 il n'est entré à Elbeuf que 5,167,560 kilog. de laines contre 7,544,527 en 1882. C'est un tiers de laine à travailler en moins. Un tiers de production en moins. Tout ce qui touche à l'industrie d'Elbeuf souffre beaucoup de cet état de crise dont on ne peut prévoir la fin.

Il est sorti d'Elbeuf en mai 1883, 262,490 kil. d'étoffe, contre 278,586 en 1882. La vente est presque nulle; les prix offerts pour les étoffes d'été qui restent encore dans les magasins sont très mauvais. La mévente et la baisse générale des prix s'expliquent par les chiffres d'importation d'étoffe étrangers.

COTONS

Manchester, 19 juin.

Les affaires en tissus ont été plus actives pour la consommation immédiate, toutefois des ordres pour quantités sont rares. Les filés pour la consommation sont plus faibles, avec peu de demande. Les filés d'exportation sont modérément recherchés, toutefois les prix sont par continuation en faveur des acheteurs.

LINS ET CHANVRES

Ryo, 19 juin.

Lins : Marché sans changement ferme et avec de petits apports.

Chanvre : En nouvelle hausse ; on demande actuellement : rs. 46 par berk. Othornoi, rs. 48 1/2 pour beau net allemand, rs. 42 1/2 pour dito anglais et rs. 41 1/2 pour net ord., prix qui équivalent à ceux qui déjà été payés à l'intérieur.

SOIES

Shanghaï, 16 juin

Marché très actif et prix en hausse.

	1883	1883	
	—	—	
Ventes depuis notre dernier avis.	800	800	b/s
Exportations pour l'Angleterre.	—	1000	»
Exportations pour la France	500	500	»
Stock invendu à ce jour. .	16000	16000	»
Tsatlee n° 4, Beautiful Woman n° 2.	450 T.	387 1/2	T.
Tsatlee n° 5, Bird Chop Fongling	482 1/2 »	370	»
Tsatlee n° 5, Gold Kilin Chop	410 »	345	»
Kahing best n° 3, market style bleu Phonix Tinghow	400 »	380	»
Kahing middling n° 3, vert style Phonix et Cloud Tiugchoi.	365 »	315	»
Changes : S/ Londres à 4 mois par Taai.	5s Id.	5s. 3 3/4d	
Changes : S/ France à 4 mois par Taai.	6.42 1/2 f.	6 67 1/2 f.	

Duis.

La spéculation chinoise achète assez rondement. Tsatlee genre Gold Kiling 410 Taels, Woozte n° 1,300 Taels.

Bongkong, 17 juin

Les acheteurs à Canton offrent des prix en baisse, que les détenteurs ne veulent pas encore accepter jusqu'ici. On cote Tsatlee n° 1 à 405, n° 2 à 460.

LINS

Courtrai.

Lins : La demande reste faible pour toutes les qualités; comme d'ordinaire, à l'époque actuelle, les transactions restent peu importantes.

Les stocks en campagne sont aussi très réduits par suite du chômage partiel des nombreux tisserands qui se trouvent obligés d'occuper leurs ouvriers pour les travaux du roulissage des lins à la Lys.

La récolte prochaine pour les lins promet d'être magnifique, au temps des plus favorables ayant préservé cette plante industrielle par excellence pour nos Flandres.

Les lins ont pu atteindre partout une belle longueur et présagent une bonne qualité; encore une quinzaine de beaux jours et la rentrée pourra se faire dans les meilleures conditions.

Nos marchés environnants accusent aussi peu de variation : partout production très limitée et demande restreinte.

Gand.

Marché peu fourni et affaire calmes avec prix en faveur des acheteurs.

Bruges.

L'aspect généralement très-favorable de la prochaine récolte semble entraver les achats, qui ont été peu considérables cette semaine. Petits lins à bas prix et quelques bons genres à prix raisonnables constituent la partie spéciale du marché; prix sans variation. La récolte des lins promet d'être satisfaisante.

HOUBLONS

Londres, 19 juin,

Le marché continue à rester faible et les prix sont cotés de nouveau plus bas.

Les affaires se limitent pour la plupart aux besoins d'occasion des petits brasseurs.

Le marché de New York est plus calme et les Américains sur notre place ne montrent aussi aucune amélioration.

Les rapports des houblonnières sont très-favorables et la plante a très saine apparence et est exempte de vermins.

LANGSTAFF, EHRENBERG ET POLSAR.

PARIS, 21 juin. — *Huile de colza* : courant 101 25 juillet 80 ... juillet-aout 79 ... 4 derniers 76 75. — *Huile de lin* : courant 57 50, juillet 57 75, juillet-aout 57 75, 4 derniers 59 ... — *Spiritueux* : cour